



Thématique	Loi Energie Climat
Périmètre	PIQUEMAL HOUGHTON INVESTMENTS SAS ("PHI")
Destinataire(s) du Rapport	Comité de Direction ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
Périodicité	Annuelle
Période couverte	2024

Préambule

PIQUEMAL HOUGHTON INVESTMENTS (« PHI ») est une société de gestion créée en avril 2020, ayant reçu son agrément le 14/04/2020 et dont l'objectif est de gérer le fonds de droit luxembourgeois PIQUEMAL HOUGHTON GLOBAL EQUITIES. Le fonds a été lancé le 18/12/2020.

Au 31/12/2024, l'actif sous gestion s'élevait à 163.16 M€.

1- Informations relatives à la démarche générale de la SGP :

a) Présentation résumée de la démarche générale de l'entité sur la prise en compte de critères ESG, et notamment dans la politique et stratégie d'investissement

PHI est fermement convaincu que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) jouent un rôle crucial dans la gestion des risques et des rendements à long terme pour nos investisseurs. Notre engagement envers l'intégration de l'ESG dans nos activités d'investissement et opérationnelles est ancré dans notre conviction que ces facteurs peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière et la durabilité de l'entreprise.

Nous reconnaissons que chaque entreprise dans laquelle nous investissons a une responsabilité envers ses parties prenantes - employés, clients, communautés et l'environnement. Par conséquent, nous nous engageons à investir de manière responsable et à promouvoir les meilleures pratiques ESG dans toutes nos activités.

Cette politique ESG définit notre approche pour intégrer les considérations ESG dans notre processus d'investissement. Elle décrit également comment nous surveillons et gérons activement ces questions dans notre portefeuille existant.

Notre rôle est d'offrir à nos clients de la valeur à long terme tout en étant soucieux des enjeux sociétaux et environnementaux qui affectent à la fois nos clients et la société. Depuis notre création en 2020, l'engagement en faveur de l'investissement responsable est fondamental et reste au cœur de notre approche.

Cet engagement repose sur cinq convictions clés :

1. Les acteurs économiques et financiers portent, eux aussi, une forte responsabilité vis-à-vis de la société.
2. L'intégration de critères Environnementaux, Sociaux ou de Gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement est un moteur de performance financière à long terme.
3. La formalisation et la transparence de notre Politique de Vote sont essentielles. Dès 2020, la Politique de Vote de PHI a été formalisée et rendue publique sur notre site internet. Elle s'est chaque année renforcée afin de maintenir une exigence vis-à-vis des émetteurs.

4. Nous avons mis en place une politique d'engagement proactive.
5. Nous avons également mis en place une politique d'exclusion rigoureuse.

Cette politique ESG définit notre approche pour intégrer les considérations ESG dans notre processus d'investissement. Elle décrit également comment nous surveillons et gérons activement ces questions dans notre portefeuille existant.

b) Contenu, fréquence et moyens utilisés par l'entité pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La politique ESG suivi par PHI est décrite sur le site internet de la société et à la demande pour tout client qui le souhaite.

En ce qui concerne le fonds, son classement à l'article 8 SFDR est mentionné dans le prospectus daté du 1^{er} juin 2024.

c) Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

PHI ne gère qu'un seul fonds, classé à l'article 8 SFDR depuis le 1^{er} juin 2024.

e) Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance.

PHI est signataire des UN PRI depuis juin 2024.

2- Plan d'amélioration pour l'année 2025

Afin de répondre au mieux à ses obligations en matière d'ESG, PHI va embaucher en 2025 un gestionnaire de portefeuille spécialiste du suivi des critères ESG.
